



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 76 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le haut niveau de pollution sonore, chimique et olfactif émis par l'autoroute Décarie entre la rue Sherbrooke et l'avenue Monkland est très préjudiciable pour la santé et qu'il provoque ou exacerbe les problèmes cardiaques, respiratoires et auditifs, réduisant par le même fait l'espérance de vie;

CONSIDÉRANT QUE cette situation a fait l'objet d'une étude par Transports Québec intitulée «Pollution sonore, Autoroute Décarie, Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce», et qu'elle démontre que cette pollution affecte la population exposée, notamment celle résidant de part et d'autre de ladite autoroute (rues Addington, Botrel, Brodeur, Duquette, Grovehill, Monkland et Prud'homme);

CONSIDÉRANT QUE diverses situations demandent des solutions spécifiques, incluant, mais ne se limitant pas, aux murs antibruit en béton;

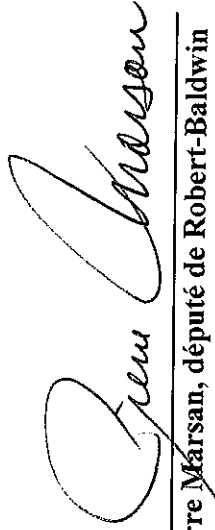
CONSIDÉRANT QUE les diverses solutions pourraient notamment être:

- La construction de murs antibruit;
- Divers aménagements paysagers, talus, plantation d'arbres et de conifères ainsi que d'autres végétations efficaces;
- L'aménagement de mesures d'apaisement de la circulation, dont l'ouverture de la nouvelle sortie «Boul. de Maisonneuve» de l'autoroute 15 direction sud et l'installation de panneaux d'indication de zone résidentielle;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, les signataires de la présente pétition, demandons que des mesures d'atténuation soient étudiées et appliquées en concertation avec les citoyens concernés.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Pierre Marsan, député de Robert-Baldwin

20 septembre 2011
Date de signature de l'extrait